

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/023 du 17 Janvier 1983
plaçant Monsieur KANGOUZOUNGOU Joseph en position
de détachement auprès de la Banque Nationale de
Développement du Congo (BNDC).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 3 juillet 1978 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement à l'article 47 de la
Constitution ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;

Vu l'arrêté n° 3097/MP du 25 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 42/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération
des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 72/154 du 4 Avril 1978 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 25 Janvier 1981 au décret n° 80/644 sus-
visé ;

D E C R E T

Article 1er. - Monsieur KANGOUZOUNGOU Joseph, Inspecteur du Trésor de 6^e échelon est
placé en position de détachement auprès de la Banque Nationale de Développement du
Congo (BNDC).

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Banque Natio-
nale de Développement du Congo (BNDC), qui est en outre redevable envers le Trésor
Public de la contribution patronale pour la constitution de sa pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent
décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances

Itihé Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-